

Arrêté 2025-322

Portant recevabilité des candidatures de responsables de mention de doctorat au sein de l'ED 483 sciences sociales, mention « Histoire-Histoire de l'Art »

La Présidente de l'Université

- **Vu** le Code de l'éducation ;
- **Vu** l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, notamment l'article 9 ;
- **Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu le règlement intérieur de l'ED 483, notamment l'article 2.2;
- **Vu** la démission de M. Jean-Louis Gaulin et de M. Olivier Chatelan, à compter du 1^{er} septembre 2025, de leur responsabilité de la mention « Histoire Histoire de l'art » au sein de l'ED 483 Sciences Sociales ;
- **Vu** l'arrêté électoral 2025-250 portant élection d'un ou d'une responsable de mention de doctorat au sein de l'ED 483-mention « histoire-histoire de l'art » ;
- Vu les candidatures reçues dans les délais impartis,

Arrête:

Article 1^{er}: candidatures recevables

Les candidatures d'un binôme de responsables de la mention de doctorat « Histoire – Histoire de l'art » au sein de l'ED 483 Sciences Sociales sont déclarées recevables. Le binôme est constitué ainsi qu'il suit :

- Mme Laura PETTINROLI, PR Université Lyon 2, en qualité de titulaire,
- M. Paul CHOPELIN, MCF HDR Université Lyon 3, en qualité de suppléant.

Article 2: Publicité

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie électronique et affichage au sein de l'ED.

Article 3: Exécution

Le Directeur de l'ED 483 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 18 juin 2025